



Commune de Tourrettes

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-HUIT AVRIL,

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Président,

Date de convocation du Conseil d'administration le 21 avril 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 - Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes pour : 13 – Votes contre : 0 – Abstention : 0

Etaient présents : M. Camille BOUGE, M. Karim FGHOUL, Mme Nadine GIORDANO, Mme Laurence HALTER, Mme Jocelyne HENSELER, Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE, Mme Christine PROVOST, Mme Jeannine RAYNAUD, Mme Magali STUMPF, Mme Liliane WATRY

Absents excusés : Mme Martine CRESSON (pouvoir à M. Karim FGHOUL), M. Stéphane LELUIN (pouvoir à M. Camille BOUGE), Nancy LELUIN-DEDULLE (pouvoir à Mme Emmanuelle LAVORGNA-BISQUE)

Absents non excusés :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : affectation du résultat

Le Conseil d'administration,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget du CCAS de l'exercice 2025 en séance municipale du 28 avril 2026,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique du budget principal présente au 31.12.2025 les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 279,87		0,01	-	7 279,88
Opérations de l'exercice	11 032,50	29 500,00	-	-	11 032,50	29 500,00
Totaux	11 032,50	36 779,87	-	0,01	11 032,50	36 779,88
Résultat de clôture		25 747,37		0,01		25 747,38

Section INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	+ 0.00 €
Résultats antérieurs reportés	+ 0.01 €
Résultat de clôture 2025 (excédent)	+ 0.01 €

Section FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	18 467,50€
Résultats antérieurs reportés	+ 7 279,87 €
Résultat de clôture 2025 (excédent)	+ 25 747,37 €

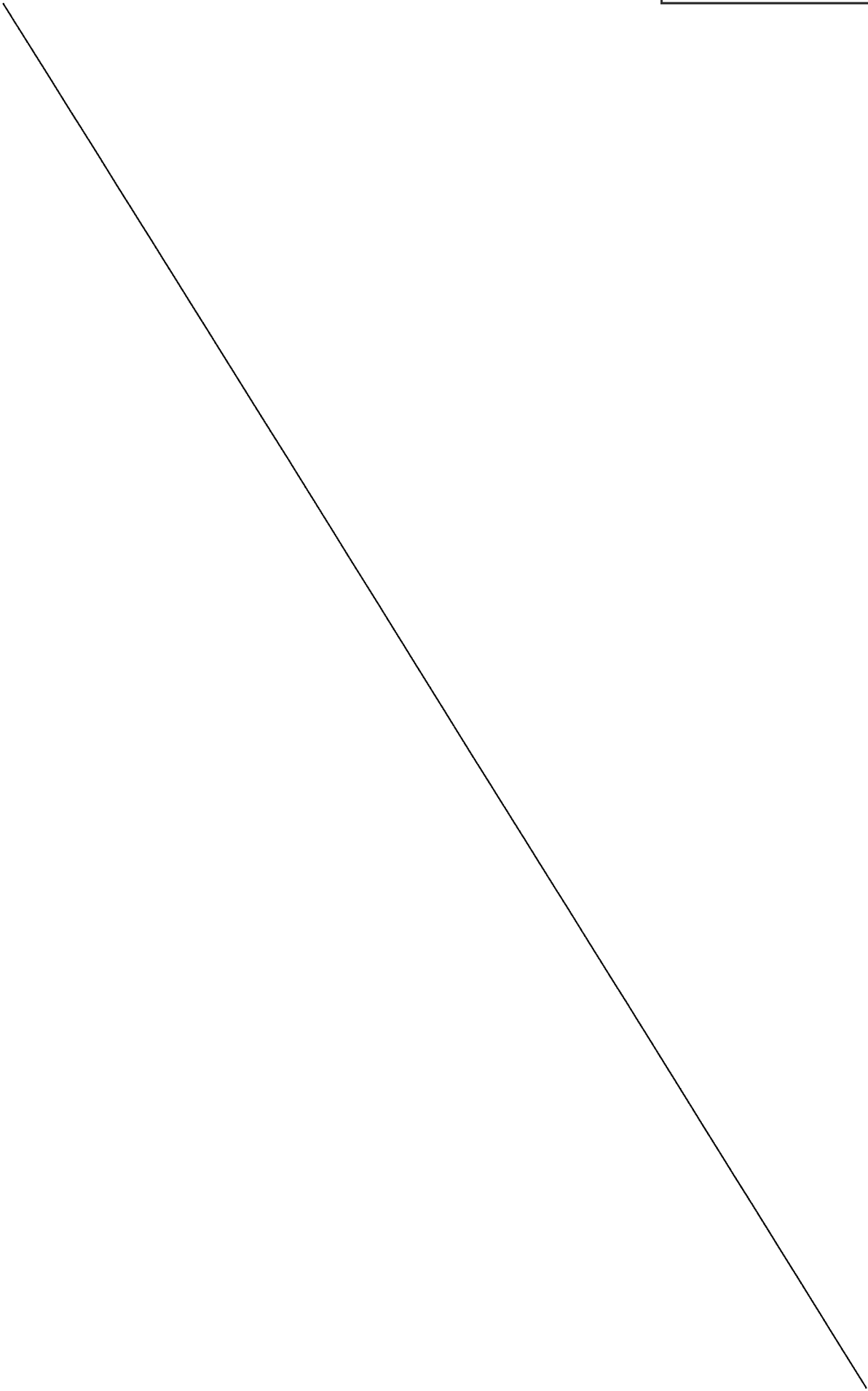
Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 083-268303096-20260428-20262804004-BF



Ainsi, **pour la section de fonctionnement**, est repris au budget de l'exercice 2026, le résultat cumulé (+ 25 747,37 €) affecté en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne 002).

Ainsi, **pour la section d'investissement**, est repris au budget de l'exercice 2026, le résultat cumulé (+ 0.01 €) affecté en excédents d'investissement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne 001).

Section FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
	L002 : 25 747,37 €
Section INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
	L001 : 0.01 €

Il convient donc d'affecter au budget du CCAS de l'exercice 2026 :

- l'excédent d'investissement en ligne 001 (L001 recettes) pour **0.01 €**
- l'excédent de fonctionnement en ligne 002 (L002 recettes) pour **25 747,37 €**

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la reprise et l'affectation des résultats 2025 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Camille BOUGE



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 083-268303096-20260428-20262804004-BF

